



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'ESRP de l'APSAH est une structure d'insertion par la formation où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action de l'ESRP s'inscrit dans le cadre de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap ; chaque personne handicapée bénéficiant du droit à la compensation de son handicap, une formation qualifiante et un accompagnement médico-social adaptés leur garantissent les meilleures chances d'insertion professionnelle.

PRÉSENTATION

L'établissement a été construit en 1970 sur un espace d'environ 7 hectares. Il se situe à la campagne à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site est occupé par l'établissement et service de réadaptation professionnelle et l'établissement et service de préorientation. Le bâtiment, comprenant 4 niveaux, est accessible aux personnes à mobilité réduite.



CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement, au niveau national, s'adresse à tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la notification d'orientation vers l'établissement et service : elles sont délivrées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du domicile.

Les prestations sont accessibles dès l'âge de 16 ans. Elles s'adressent à un large public : des travailleurs quels que soient leur statut et leur profession, ou des personnes en recherche d'emploi, quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés ou en cours de

reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions. Leur accès ou retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

L'hébergement et la restauration : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semiinternat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

Les journées d'information : des visites collectives ou individuelles sont proposées aux futurs stagiaires sur simple demande auprès de l'établissement.

AGRÉMENT

L'ESRP de l'APSAH est un établissement médico-social régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants). L'ESRP est agréé pour 160 places. Il est placé sous le contrôle de l'Agence régionale de santé (ARS) en matière de tarification, de la Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de l'éducation nationale en matière de formation.



MISSIONS

Un décret du 2 octobre 2020 vient préciser les missions et les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées ou en risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.

ORIENTER

En amont des formations, l'ESRP propose :

- **Des dispositifs préparatoires** : préparatoire généraliste, préparatoire avec orientation prédéfinie, préparatoire intégrée pour la formation IDI, préparatoire renforcée (remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, validation d'un projet de formation, ...).
- **Une plateforme surdité** : mise à niveau dans les savoirs de base, Langue des Signes Française, identification et validation d'un projet professionnel, intégration à la vie sociale.
- **Un plateau autonomie déficients visuels** : remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, identification et validation d'un projet professionnel, acquisition des outils de compensation.

Ces différentes formules sont mises en place, afin de développer l'autonomie et de remettre à niveau les connaissances de chacun, d'évaluer la motivation et la solidité de chaque projet professionnel.

FORMER ET RÉINSÉRER

Après avoir développé son autonomie et affiné son projet, le stagiaire intégrera l'une des sections professionnelles de l'ESRP, où il préparera un titre du ministère de l'Emploi et/ou un diplôme de l'Éducation Nationale et/ou un Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Il sera accompagné tout au long de son parcours vers le retour à l'emploi.

Les formations proposées :

- Employé administratif et d'accueil - niveau 3
- Secrétaire assistante - niveau 4
- Secrétaire comptable - niveau 4
- AGORA - niveau 4
- Gestionnaire de paie - niveau 5
- Agent magasinier - niveau 3
- Ouvrier de production horticole - niveau 3
- Installateur dépanneur en informatique - niveau 3
- Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3

MOYENS

L'équipe médico-psycho-socio-pédagogique de l'ESRP :

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



CONTACT

ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : esrp@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>